

DECISION DU MAIRE

Décision n°20

Objet : Contrat de maintenance de l'ascenseur passé avec la Société OTIS

Le Maire de la Commune de Piolenc,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n°16 du 25 mai 2020 donnant délégations à M. le Maire,

Vu la mise en place d'un ascenseur à l'espace Acampado lors de la réhabilitation du bâtiment,

Vu l'obligation de maintenir en bon état de marche de cet ascenseur de marque OTIS,

Etant entendu que depuis l'année 2009, cet appareil est suivi par la Société OTIS

Vu que le contrat est arrivé à échéance,

Vu la nouvelle proposition faite par la Société OTIS,

M. le Maire,

DECIDE

Article 1 : De signer à nouveau un contrat de maintenance référencé 450DWIVU/N° d'affaire 450DWIVU002 pour l'ascenseur sis à l'espace Acampado de marque OTIS, avec la société OTIS, sise à Aix en Provence (13).

Ce contrat s'articule de la façon suivante :

- La Maintenance de l'ascenseur,
- La réparation et le remplacement de matériel,
- La rapidité d'intervention des équipes,
- La communication avec le propriétaire et les utilisateurs.

Article 2 : Le montant forfaitaire de ce contrat est de 1896.26 € HT, soit 2275.51 € TTC.

Le prix sera révisé en début de chaque année civile.

Contrat d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable 3 fois par renouvellement tacite pour des périodes de 1 an.

Le présent contrat de maintenance s'achèvera au 31 décembre 2026.


Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, peut également être introduite devant le Tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- Société OTIS.

Fait à Piolenc, le 25 janvier 2023


Maire,
Louis DRIEY

